

## **CLUB ACTIONNAIRES AÉROPORTS DE PARIS**

### **Objet :**

Le Club Actionnaires Aéroports de Paris a pour objet de favoriser la connaissance, par les actionnaires d'Aéroports de Paris, de la vie de leur entreprise.

Pour cela, il met à leur disposition, dans le respect de l'égalité de traitement des actionnaires, un certain nombre d'informations et organise à leur intention des manifestations permettant de mieux connaître l'entreprise, son activité et ses métiers. Le Club propose en effet des réunions d'information en région, des sessions de formation à la bourse et l'envoi régulier, par poste ou par courrier électronique, d'une lettre d'information de l'Actionnaire.

Aéroports de Paris se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, les services proposés et les conditions d'adhésion au Club Actionnaires. Toute modification sera portée à la connaissance des adhérents sur le site internet [www.aeroportsdeparis.fr](http://www.aeroportsdeparis.fr), dans l'espace dédié aux actionnaires et sera également disponible sur le N° Gratuit 0 800 101 800 ou par tout autre moyen.

L'ensemble des documents liés au Club Actionnaires sera disponible en langue française.

### **Modalités d'adhésion et de participation au Club :**

Toute personne physique peut devenir membre du Club Actionnaires Aéroports de Paris, si elle répond à l'une ou l'autre des conditions suivantes:

- détenir au moins 30 actions au porteur,
- être inscrit au nominatif sans contrainte d'un nombre minimal d'actions.

L'adhésion au Club est facultative et gratuite. Elle prend effet à la date de réception du formulaire d'inscription dûment complété et est valable tant que le membre répond aux conditions d'éligibilité décrites ci-dessus ou n'a pas demandé sa radiation. Un mineur non émancipé qui remplit les conditions d'adhésion ci-dessus, peut adhérer au Club Actionnaires sous réserve de l'autorisation de ses administrateurs légaux ou de son tuteur légal.

Les actions détenues en indivision donnent droit à une seule demande d'adhésion. Seul le représentant de l'indivision, personne physique, peut bénéficier des services du Club Actionnaires.

Un numéro de membre est attribué à chaque adhérent. Il doit être conservé afin d'être communiqué par le membre chaque fois qu'il souhaite participer à une manifestation organisée par le Club Actionnaires. Le numéro est incessible et ne peut être utilisé que par son détenteur.

Lorsque le membre souhaite renoncer à son adhésion, ou s'il ne remplit plus les conditions d'éligibilité, il en informe Aéroports de Paris:

- par courrier adressé au Service Actionnaires, 291 boulevard Raspail, 75675 Paris Cedex 14
- par message électronique adressé à [cecile.roy@adp.fr](mailto:cecile.roy@adp.fr)
- ou en appelant le N° Gratuit 0 800 101 800

Il perd ainsi sa qualité de membre et ne peut plus bénéficier des services proposés par le Club.

Aéroports de Paris se réserve le droit, à tout moment, de vérifier que les actionnaires membres du Club répondent à l'une ou l'autre des conditions requises. Aéroports de Paris

pourra résilier automatiquement l'adhésion des membres du Club Actionnaires qui ne rempliraient plus les conditions d'éligibilité.

### **Services du Club Actionnaires Aéroports de Paris :**

Aéroports de Paris organise pour les adhérents du Club Actionnaires :

- Des réunions d'actionnaires en région qui permettent de prendre connaissance du schéma économique de l'entreprise, de sa stratégie et de faire connaître les métiers du groupe.
- Des sessions de formation à la bourse permettant de mieux appréhender les phénomènes boursiers.

Le nombre de places offertes lors de chaque manifestation pourra être limité en fonction notamment des normes de sécurité à respecter.

L'information sur le programme de ces événements ainsi que les conditions d'accès sera disponible sur le site [www.aeroportsdeparis.fr](http://www.aeroportsdeparis.fr), dans l'espace dédié aux actionnaires ou sur simple appel au N° Gratuit 0 800 101 800.

Aéroports de Paris se réserve la possibilité de fixer au cas par cas les modalités d'attribution des places en retenant comme critères l'ordre d'arrivée des inscriptions.

D'autres règles de priorité prenant en compte la satisfaction des actionnaires n'ayant jamais participé à un événement organisé par le Club ou encore la proximité géographique avec le lieu de l'événement pourront également être retenues.

Un événement pourra être annulé jusqu'au dernier moment par Aéroports de Paris, qui en avertira les participants inscrits via le site internet ou par tout autre moyen, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé.

### **Droit d'accès et de rectification par les membres du Club des informations les concernant**

Les informations personnelles recueillies par Aéroports de Paris dans le formulaire d'inscription sont nécessaires pour enregistrer la demande d'adhésion et faire profiter des services proposés aux membres du Club Actionnaires ainsi que des invitations aux réunions et manifestations organisées par le Club.

Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés, principalement pour les finalités suivantes : connaissance de l'actionnaire, gestion de la relation avec l'actionnaire, animation du Club et envoi d'invitations.

En outre, à moins que les actionnaires indiquent à Aéroports de Paris qu'ils ne le souhaitent pas, Aéroports de Paris pourra communiquer les données concernant les membres du Club et leurs mises à jour éventuelles aux tiers suivants :

- entités du Groupe contribuant à l'organisation d'un événement du Club,
- entités commerciales dans le cadre d'offres de services qui pourraient être proposées,
- sous-traitants éventuels, et ce pour les seuls besoins des travaux de sous-traitance confiés.

Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, les membres du Club bénéficient d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données les concernant.

Afin d'exercer ce droit, il convient de s'adresser à :

Aéroports de Paris – Service Actionnaires - 291 boulevard Raspail- 75675 Paris Cedex 14